

l'honorable député n'a pas l'avantage, ou plutôt le bonheur, de faire partager son opinion à tous ses amis. Je crois que l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) a déclaré, en deux circonstances diverses, qu'il n'avait aucune objection à une dissolution, parce que la liste des votants était toute en sa faveur. N'est-il pas vrai qu'il a fait cette déclaration? Et il est de fait, M. l'Orateur, que s'il est un parti qui a souffert du retard apporté à la revision des listes des votants, c'est le parti dont j'ai présentement l'honneur d'être le chef. Oui, M. l'Orateur, nous avons été victorieux; c'est une victoire à la Pyrrhus, on ne saurait en douter; c'est le présage de la défaite, comme le prétend l'honorable préopinant. Eh bien! je crois que mes amis et le pays peuvent faire fi de pronostics de ce genre, qui ne s'accompliront que dans cinq ans, sauf le cas où il y aurait une autre dissolution.

L'honorable député sait parfaitement bien, parce que je vois qu'il a consulté les autorités, qu'il est parfaitement admis parmi les hommes publics que l'opportunité d'une dissolution n'est pas discutée en parlement; la prérogative de la Couronne est admise. Lorsqu'une dissolution est imminente, si le parlement est en séance, des remontrances peuvent être faites contre la dissolution projetée, mais du moment que la dissolution est prononcée, la prérogative de la Couronne est admise, et admise sans observations.

M. MILLS (Bothwell): *Légalement.*

Sir JOHN-A. MACDONALD: Ainsi que le dit Todd:

“ De consentement général, les alternatives de résignation de charge ou de dissolution du parlement sont laissées à la discrétion et à la responsabilité des ministres.”

Et ainsi de suite. Tout l'esprit des décisions parlementaires modernes se résume à ceci: un appel au peuple est toujours d'ordre. L'honorable député prétend qu'il ne dit pas que le pays a été pris à l'improviste; mais je dis que s'il y a eu un parti pris à l'improviste, c'est bien le parti conservateur; car il n'a reçu aucun avis direct ou indirect de dissolution de la part d'un des membres du gouvernement; mais d'après mon honorable ami, nous devons remettre la dissolution jusqu'aux calendes grecques. Il dit qu'il n'y aurait pas dû y avoir de dissolution avant que l'acte du cens électoral eût été abrogé. Cet acte du cens électoral était un acte du parlement canadien, et l'honorable député prétend-il dire qu'il n'aurait pas dû y avoir de dissolution avant que le parti au pouvoir, le parti comptant la majorité, eût abrogé l'acte que lui-même a soumis au pays et qui a reçu l'approbation du parlement et du pays?

L'honorable député dit ensuite que la dissolution n'aurait pas dû avoir lieu avant que la loi concernant les élections eût été changée et avant que les fraudes honteuses qui étaient mises en pratique grâce à cette loi, eussent été rendues impossibles.

Qui a édicté ces lois, M. l'Orateur? Ce fut le gouvernement de M. Mackenzie, et s'il y a eu des fraudes de commises sous ces lois, ces fraudes étaient une conséquence des imperfections de l'acte introduit dans le but d'empêcher que de semblables fraudes fussent pratiquées.

L'honorable député est très heureux de faire sonner bien haut le mot de loyauté. Il dit que nous sommes des hommes loyaux en paroles; mais

Sir JOHN-A. MACDONALD.

voyez donc ce que nous faisons: nous avons envoyé réellement les malles par la voie de New-York, sans aucun égard pour notre qualité de sujets anglais, sans aucun égard pour nos serments d'allégeance, sans aucun égard pour notre prétention d'être un parti loyal—et nous prétendons et soutenons néanmoins que nous sommes le parti loyal—oubliant de toutes nos prétentions, nous avons envoyé les malles par la voie de New-York. Eh bien, M. l'Orateur, le fait est que les lignes qui partent du Canada sont plus ou moins surannées; elles sont trop conservatrices dans leurs opérations; et le gouvernement du Canada n'a épargné aucuns sacrifices et s'est exposé à certains risques en demandant au parlement de voter un demi-million de piastres, afin d'avoir une ligne partant du Saint-Laurent, en été, et des provinces maritimes, en hiver, qui égalera sous tous les rapports les lignes, qui sont la gloire et l'orgueil de New-York; si nous avons failli dans cette entreprise, ce n'est pas de notre faute.

Nous avons fait un arrangement provisoire; mais l'état du marché financier de l'Angleterre a été tel que nous n'avons pu obtenir jusqu'à présent aucune soumission.

Mais j'espère et je crois que cela se fera à courte échéance; et avec le vote que le parlement nous a déjà donné, je l'espère et je le crois, je puis même dire que je le sais, bien que le mot soit trop fort—mais je crois et j'espère et j'ai confiance que nous aurons une ligne dont nous serons fiers et qui nous relèvera de l'accusation de déloyauté portée contre nous par l'honorable député.

Le fait est que les navires qui étaient, à l'origine, égaux à ceux des autres lignes qui traversent l'Atlantique sont devenus surannés, et que les propriétaires de ces navires ne se sont jamais sentis de force à rivaliser avec ceux des lignes partant de New-York.

La conséquence est que, pendant un certain temps, une grande proportion, près des deux tiers de la matière postale allant du Canada et venant au Canada, prit la direction de New-York et, en réalité, nous gaspillons l'argent que nous avions payé, année par année, à la ligne Allan, parce qu'elle n'a pas et n'était pas capable, vu son manque de rapidité, de remplir les devoirs pour lesquels elle avait été originairement subventionnée; voilà, M. l'Orateur, quelle est notre déloyauté.

Mais, revenant pour un instant à la question de dissolution, l'honorable député dit que nous n'avons jamais annoncé quelle serait notre politique, et il prétend que notre politique est une politique d'expédients. S'il est une politique permanente et fixe, c'est celle du parti dont je suis présentement le chef. Nous nous sommes présentés devant le peuple avec cette politique, le vieux drapeau, la vieille politique et même le vieux chef. Et même avec mes péchés d'omission et de commission pendant vingt ans, le pays a répondu à l'appel.

L'honorable député prétend que nous sommes en minorité dans les plus grandes provinces. Nous ne sommes pas en minorité dans la province d'Ontario.

M. LAURIER: Vous n'avez pas de quoi vous en vanter.

Sir JOHN-A. MACDONALD: Dans la province d'Ontario, dont je suis un des représentants dans le parlement et dans ce gouvernement nous sommes en majorité, si quelques-uns de mes amis